

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N°1/07 DU 28 NOVEMBRE 2025 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE D'ANGOLA ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI SUR LES CONSULTATIONS DIPLOMATIQUES REGULIERES, SIGNE A LUANDA, LE 27 AVRIL 2010

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;  
Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;  
L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : L'Accord entre le Gouvernement de la République d'Angola et Gouvernement de la République du Burundi sur les consultations diplomatiques régulières, signé à Luanda, le 27 avril 2010, est ratifié par la République du Burundi.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Gitega, le 28 novembre 2025

EVARISTE NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

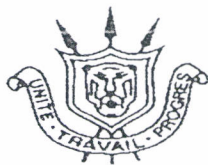
VU ET SCELLE DU SCAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS DE  
LA PERSONNE HUMAINE ET DU GENRE,

Arthémon KATIHABWA.



REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE  
L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE  
D'ANGOLA ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI  
SUR LES CONSULTATIONS DIPLOMATIQUES REGULIERES, SIGNE A  
LUANDA, LE 27 AVRIL 2010

---

Nous, Evariste NDAYISHIMIYE ;

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné l'Accord entre le Gouvernement de la République d'Angola et le  
Gouvernement de la République du Burundi sur les consultations diplomatiques  
régulières, signé à Luanda, le 27 avril 2010 ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions  
conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé.

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du  
Sceau de la République.

Fait à Gitega, le 28 novembre 2025

EVARISTE NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS DE  
LA PERSONNE HUMAINE ET DU GENRE,

Arthémon KATIBWA

